



**Assemblée générale du 27 mars 2019**

Arcueil, le 7 mars 2019

Cher(e) camarade,

J'ai le plaisir de t'inviter à participer à l'assemblée générale de la CAIA qui se tiendra **le mercredi 27 mars 2019 à 13 h 30** à l'adresse suivante :

**DGAC – 50, rue Henry-Farman – 75720 Paris 15** (*cf plan d'accès joint*)

L'accueil se fera à partir de 13 h 00.

Cette assemblée générale ne durera qu'une heure et il n'est pas prévu d'intervention par un invité d'honneur ; elle sera en fait suivie à partir de 15 h 00 par le colloque que la CAIA organise sur l'avenir du corps des ingénieurs de l'Armement (ce colloque fait l'objet d'une invitation spécifique)

Joint à la présente convocation, tu trouveras « ordre du jour, procuration, bulletin de vote pour le renouvellement du Conseil et les résolutions proposées au vote » relatifs à cette assemblée générale. A compter du 10 mars 2019, les rapports moral et financier seront disponibles sur le site internet de la CAIA ([www.caia.net](http://www.caia.net)) et pourront être consultés au secrétariat de l'association, à Arcueil. Si, toutefois, tu souhaitais les recevoir par courrier électronique ou postal, tu peux en faire la demande de préférence par courrier électronique, sinon par téléphone : nous te les ferons parvenir par retour.

Je compte sur la présence du plus grand nombre d'entre nous ce jour-là. Pour des raisons d'organisation, je te demande de bien vouloir annoncer ta présence avant **le lundi 18 mars 2019**, de préférence par un message électronique à l'adresse suivante : [contact@caia.net](mailto:contact@caia.net)

Si tu penses ne pas pouvoir être présent, il t'est possible soit d'envoyer une procuration (pouvoir joint à l'ordre du jour) à un camarade prévoyant d'assister à cette assemblée générale, soit de voter par correspondance pour le renouvellement du Conseil en faisant parvenir ton bulletin de vote au secrétariat sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe intérieure portant la mention « vote » et le nom du votant écrit très lisiblement ainsi que sa signature.

Je rappelle que :

- tout membre de la CAIA peut faire acte de candidature pour être membre du Conseil dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la CAIA. Les camarades qui souhaiteraient entrer au Conseil lors d'un prochain renouvellement sont invités à se faire connaître auprès d'un membre du bureau de la CAIA ou auprès du secrétariat.
- comme décidé en 2017, les convocations (avec leurs pièces jointes) à l'assemblée générale te sont adressées par voie électronique exclusivement, à l'adresse que tu as donnée à la CAIA.

Dans l'attente de te retrouver le mercredi 27 mars 2019 pour l'assemblée générale ordinaire de la CAIA,

Bien amicalement,

IGA (2s) Philippe HERVE

Président de la CAIA

810 Alain JOUANJUS  
Secrétaire Général

